N° [illegible] — 9e Année | CINQ CENTIMES | Jeudi 12 Janvier 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

DÉMISSION DU MINISTÈRE

1893

1893 débute mal — plus mal encore peut-être que 1892 n'a fini.

Dix jours à peine se sont écoulés, et déjà les évènements se sont précipités, graves, terribles, affolants.

Arrestation d'un ancien ministre ;

Crise ministérielle, et retraite de trois des plus importants ministres : MM. de Freycinet, ministre de la guerre, Loubet ministre de l'intérieur et Burdeau, ministre de la marine ;

Echec de M. Floquet dans le scrutin pour l'élection du Président de la Chambre, et son remplacement par M. Casimir Périer ;

Comparution du « Grand Français », de son fils, et de M. Eiffel en police correctionnelle.

Tel est l'effrayant bilan de ce court commencement d'année.

Brutus condamnait lui-même ses deux fils à mort, et les livrait au bourreau pour le salut de l'Etat.

La République française, non moins implacable et farouche que le stoïque Romain, sacrifie elle aussi les plus chers de ses enfants ; elle immole sans pitié ceux-là même qu'elle avait le plus aimés et honorés jusqu'à ce jour, ceux dont le dévouement et les services lui étaient le plus précieux.

Hier, Rouvier et Jules Roche. Aujourd'hui de Freycinet et Floquet.

Que nous réserve demain ?

Au milieu du vertige auquel nous sommes en proie, nous n'avons plus la notion exacte des choses. Nous ne distinguons plus entre les mille accusations qui se croisent et s'entrechoquent. Nous ne faisons plus la différence entre les erreurs et les défaillances coupables, entre les imprudences et les crimes.

Et nous frappons aveuglément, à l'aventure, sans discernement et sans justice, exécuteurs inconscients des perfides complots des ennemis de la République, qui excitent et dirigent nos coups.

Pourquoi cette atroce exécution de deux hommes d'Etat aussi éminents, de deux républicains aussi anciens, aussi respectés et aussi dévoués que MM. de Freycinet et Charles Floquet ?

Pourquoi le « débarquement » de l'un et la non réélection de l'autre ?

A-t-on des fautes graves à leur reprocher ? Ont-ils terni leur longue vie d'honneur et de probité par quelque acte répréhensible ou indélicat ?

En aucune façon. Et les journaux eux-mêmes qui les attaquent avec le plus de passion et de violence, ne peuvent s'empêcher de rendre hommage à la haute honorabilité personnelle de M. de Freycinet comme à celle de M. Floquet.

Ce qu'on reproche à M. de Freycinet, c'est uniquement, selon l'expression même d'un des principaux journaux panamistes, « son incurable faiblesse » ; c'est d'avoir nommé Cornélius Herz grand officier de la Légion d'honneur ; c'est d'avoir accepté un frein pour chemin de fer qui lui avait été recommandé, raconte-t-on, par le trop célèbre aventurier.

Ce qu'on reproche à M. Floquet, c'est d'être intervenu, indirectement, dans la répartition aux journaux du budget de publicité de la Compagnie de Panama.

Ces griefs peuvent être plus ou moins sérieux et fondés. Mais y avait-il là de quoi justifier le terrible ostracisme dont on vient de frapper ces deux éminents serviteurs de la République ?

Que les monarchistes, les réactionnaires, les cléricaux et tous ceux qui ne voient dans les scandales de Panama qu'un moyen de renverser et de détruire nos institutions républicaines, exagèrent les erreurs ou les imprudences des républicains, qu'ils les dénaturent à plaisir et qu'à la faveur de méprisables équivoques, ils essaient de jeter sur les noms les plus honorables la défaveur et le discrédit, cela se comprend.

Et ces néo-boulangistes sont dans leur rôle.

Mais qu'ils se trouvent des républicains pour s'associer à cette odieuse manœuvre ? Qu'il se trouve un publiciste aussi distingué que M. Ch. Laurent pour mener contre M. Floquet la même campagne que les plus fougueux panamistes ! Que le *Journal des Débats* profite de ces tristes circonstances pour diriger contre l'ancien président d'un ministère radical des insinuations doucereuses de centre-gauche étroit et malveillant ! Que M. Constans donne libre cours à ses ressentiments contre MM. Bourgeois, Floquet et de Freycinet ! Que M. Goblet fasse chorus avec MM. Delahaye, Drumont et Andrieux !

Voilà ce que nous ne pouvons concevoir ni admettre ! Voilà ce qui nous parait navrant et lamentable !

Dans l'épouvantable crise que nous traversons aujourd'hui, il n'y a qu'un moyen de sauver la République. C'est de nous unir.

Si nous savons opposer à l'assaut furibond de nos adversaires, la résistance de tous les républicains alliés et unis, la République sortira une fois de plus triomphante de la terrible épreuve de l'heure présente.

Mais si nous nous obstinons, en face du danger qui nous menace, à nous entre-déchirer de nos propres mains ; si les modérés, les opportunistes et les radicaux se portent les uns aux autres des coups meurtriers et mortels ; si les griefs personnels ne sont pas oubliés ; si tous les ressentiments ne sont pas sacrifiés à l'intérêt suprême de la République — oh ! alors, oui, craignons l'issue de cette horrible crise ! Tremblons pour l'avenir de nos institutions démocratiques, tremblons pour nos libertés, pour nos conquêtes républicaines !

Les républicains ont l'existence même de la République entre leurs mains. Bien coupables ceux qui la compromettraient pour la satisfaction de leurs haines personnelles et de leurs misérables rancunes !

Georges ROBERT.

LES ATTAQUES contre M. de Freycinet

Le *Gaulois* d'hier matin dans un article intitulé la *Bande Noire*, faisait l'historique des freins Wenger et en profitait pour prendre à parti M. de Freycinet. Voici le passage principal de cet article :

Un ancien élève de l'école polytechnique, nommé Winger, Alsacien de naissance et sans fortune, après quelques années passées au service de l'Etat dans les manufactures des tabacs, séjourna quelques mois comme ingénieur au service de la Compagnie du P.-L.-M. et la quitta pour se consacrer à différentes inventions.

Entre autres découvertes, il avait trouvé, pour les chemins de fer un frein à air comprimé qui vaut le frein Westinghouse.

Il prit les brevets nécessaires en France et à l'étranger, et le frein Winger, après avoir été appliqué sur les lignes suisses, fut essayé avec succès pour les wagons de voyageurs seulement sur les chemins de fer de l'Etat et même sur certains trains de l'Orléans et du Midi.

M. Winger, qui avait connu des moments difficiles, commençait donc à trouver la légitime récompense de ses travaux et de son intelligence.

Mais c'était un mécanicien plus qu'un homme d'affaires, et il se reconnaissait lui-même incapable d'exploiter en grand son invention.

Un jour il reçut la visite d'un autre ingénieur, M. Léon Chabert, le même qui fut chargé, naguère, par le général Boulanger, d'aller acheter en Amérique les machines outils nécessaires à la fabrication du fusil Lebel, le même qui comparaissait, ces jours-ci, devant la commission d'enquête à propos d'un chèque de quatre cent cinquante mille francs délivré à son nom par le baron de Reinach.

M. Léon Chabert proposa à M. Winger, au nom d'un syndicat, de lui céder l'exploitation financière du frein ; il promettait à l'inventeur une somme considérable : cinq cent mille francs, plus une part dans les bénéfices futurs.

M. Winger accepta, traita. Il rentra, un soir chez lui, à Versailles, en bonne santé, porteur d'un chèque de cinq cent mille francs, qu'il devait toucher le lendemain, dans une grande banque, se plaignit à sa femme de légères douleurs d'estomac, et mourut subitement dans la nuit.

Le médecin de l'état civil attribua sa mort à la rupture d'un anévrisme.

Or, le syndicat qui venait d'acheter ainsi le frein Winger, était composé du baron de Reinach et de Cornélius Herz, appuyé, comme toujours sur quelques personnages radicaux qui forment la clientèle ordinaire du docteur et qu'on reconnaîtra sans les nommer.

Il existe actuellement une société, dite d'« exploitation du frein Winger », qui a pour président M. Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille, dont le but, très avouable, est de faire adopter le frein pour les wagons de voyageurs.

Nous verrons tout à l'heure les raisons techniques qui s'opposaient à l'adoption de ce frein pour les wagons de marchandises.

C'était précisément à ces wagons de marchandises que le syndicat Reinach-Cornélius Herz voulait faire appliquer le frein.

Il y a environ trois cent soixante mille wagons en France ; le frein coûte mille francs par wagon ; cela faisait une dépense de trois cent soixante millions, sur laquelle les deux compères comptaient bien toucher, pour eux et leurs associés, un bénéfice d'une quarantaine de millions.

Comme la dépense à résulter de l'adoption de ce frein devait avoir sa répercussion sur le budget, par suite des garanties d'intérêt qui incombaient à l'Etat et peut être même retomber tout entière à sa charge, puisqu'il s'agissait non pas des voyageurs ni du transit, mais de la mobilisation des troupes, la commission décida d'entendre le ministre des travaux publics.

Le ministre des travaux publics déclara que c'était sur la demande du ministre de la guerre qu'il avait adressé sa lettre aux compagnies de chemins de fer.

M. de Freycinet fut alors mandé et il répondit, dans des explications fort embarrassées, que les wagons de petite vitesse devaient être munis d'un frein pour assurer les transports, qu'il s'agissait de la mobilisation des troupes, de la défense nationale ; il déclara qu'il remplissait un devoir de prévoyance en adoptant un frein pour ces wagons et en patronnant le frein qu'il jugeait être le meilleur, c'est-à-dire le frein Winger.

Le froid accueil que reçurent ces explications de M. de Freycinet ne durent lui laisser aucune illusion sur les dispositions de la commission. M. de Freycinet dut prévoir que l'incident pouvait être porté à la tribune, et c'est pourquoi il laissa entendre à la commission, qu'il était tout disposé à ajourner la question, et même à l'abandonner.

Le ministre de la guerre se tint momentanément pour battu, mais tout récemment, pour complaire à ses protecteurs Reinach et Cornélius Herz, il recommençait la comédie d'une nouvelle commission extra-parlementaire, le 19 octobre dernier.

Nous y retrouvons encore M. Béral, sénateur ; M. Félix Martin ; etc., etc.

Cette commission ne s'est pas encore réunie. On ajoute que M. Viette, qui a succédé à M. Yves Guyot, informé du rôle que M. de Freycinet veut lui faire jouer, a décidé qu'elle serait dissoute.

Voilà très exactement l'affaire des freins Winger.

Qu'est-ce qu'elle prouve ?

Elle prouve trois choses :

« 1° L'investissement palpable du pays, dans » toutes les manifestations de son activité, par une » bande d'aventuriers cosmopolites toujours les » mêmes, qui achètent partout des complices, tou» jours les mêmes.

» 2. La parfaite pusillanimité, pour employer un » terme parlementaire, de l'homme le plus faible » de France, que, par une aberration nationale, on » a transformé en ministre de la guerre.

» 3° L'affaiblissement de la défense nationale par » suite de la double main mise par M. Cornélius » Herz sur le réseau téléphonique et le matériel » roulant des trains militaires. »

Ses généraux, ses ingénieurs lui disent : « Arrêtez-vous, vous allez compromettre la mobilisation de l'armée ! »

Cornélius Herz lui dit : « J'ai quarante millions à gagner ; marchez ou gare aux radicaux ! »

Et M. de Freycinet marche.

Et le même homme qui refuse ou dispute la croix à de vieux serviteurs de l'Etat, déshonore la plaque de la Légion d'honneur en la plaçant sur la poitrine d'un complaisant qui menace de l'attacher à la queue de son cheval, où elle sera encore mieux à sa place, d'ailleurs, que sur le revers de son habit.

Il prétend qu'il a décoré Cornélius Herz sur la recommandation des savants. Les savants disent ; « Ce n'est pas vrai. » Alors il se rabat sur l'ambassadeur d'Italie, le général Menabrea, et sur une lettre de M. Bertrand.

Ainsi M. de Freycinet est indissolublement lié à M. Cornélius Herz. C'est à la commission d'enquête à rechercher les causes de cette domination de l'un et de cette sujétion de l'autre. C'est à la Chambre à faire la lumière.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA DEMISSION du MINISTÈRE

Ce matin à l'issue d'un conseil de Cabinet le ministère a remis sa démission collective à M. Carnot qui l'a acceptée.

M. RIBOT chargé de constituer le ministère

M. Carnot a prié M. Ribot de vouloir bien reconstituer le cabinet.

Nous croyons savoir que M. Ribot va procéder très rapidement à la formation du nouveau cabinet qui pourra être constitué dans vingt-quatre ou quarante-huit heures au plus tard.

M. Ribot a l'intention de conserver six ou sept des ministres en exercice, et d'en remplacer trois ou quatre.

LE DESSOUS DE LA CRISE

Voici des détails sur la démission du Cabinet.

Depuis plusieurs jours, M. Ribot avait conféré avec quelques-uns de ses collègues, notamment MM. Bourgeois et Develle, sur la nécessité de remanier le cabinet et d'amener la démission de M. de Freycinet.

Plusieurs moyens avaient été mis en avant enfin il a été reconnu que celui qui présentait le moins d'inconvénients était la démission collective du gouvernement.

Le Président de la République avait été mis au courant de la situation et avait approuvé la tactique de M. Ribot.

Hier le président du Conseil se rendit d'abord chez M. Loubet et lui annonça son désir de prendre le portefeuille de l'intérieur — M. Loubet, on le sait ne tient pas précisément au pouvoir — son interview du *Petit Marseillais* le prouve surabondamment — M. Loubet ne fit aucune difficulté de céder son portefeuille à son collègue.

De la place Beauvau, M. Ribot s'est rendu au ministère de la guerre et a eu une assez longue conférence avec M. de Freycinet.

Nous n'avons pas la prétention de savoir ce qui s'y est dit, mais M. de Freycinet a dû être convaincu par les raisons du président du conseil, car au conseil de ce matin, il a remis sa démission à M. Carnot, en même temps que ses collègues et sans aucune observation.

On lit dans le *Jour* :

C'est, on peut le croire, l'incroyable désordre où la politique de répression d'un côté et de sauvegarde amicale de l'autre, poursuivie par M. Bourgeois, garde des sceaux, a jeté le pays, qui vient enfin d'ouvrir les yeux des ministres et de leur faire comprendre que si l'on veut de la lumière il faut en faire partout, et que si l'on prétend donner des coups d'éponge il faudrait ne les oublier nulle part.

Cette politique de camaraderie paraît avoir fait son temps. Les honnêtes gens qui sont dans le cabinet n'en veulent plus.

On dit, au premier moment, que M. Ribot, dans la nouvelle combinaison, abandonnera le portefeuille des affaires étrangères pour prendre celui de l'intérieur.

Ce qui paraît certain, c'est que le nouveau ministère, quel qu'il soit, sera décidé à faire respecter l'ordre et la loi par tout le monde et à montrer la même vigueur contre tous les coupables quels qu'ils soient, — sans oublier toutefois qu'il y a une France laborieuse, honnête, impatiente de repos et de progrès, qui mérite quelque ménagement et qui a soif d'une justice égale pour tous.

*
**

L'agence Dalziel croit être en mesure de donner les renseignements suivants sur les dessous de la crise ministérielle.

Au conseil de cabinet tenu ce matin il a été reconnu d'un commun accord qu'en présence de la gravité de la situation à l'intérieur, il paraissait indispensable que la présidence du conseil fut attribuée au ministre de l'intérieur.

Le seul moyen d'arriver à ce résultat parut être de donner une démission collective, quitte à reconstituer le nouveau cabinet avec des éléments pris dans le cabinet actuel.

Cette résolution de principe ayant été prise, M. Loubet déclara que, pour des raisons personnelles, notamment en raison de son état de santé, il ne désirait point faire partie du nouveau ministère.

M. de Freycinet déclara également qu'en présence de la campagne que dirigeaient comme lui la plupart des journaux, sans tenir compte des services qu'il a rendus au pays depuis vingt ans, il lui paraissait préférable de ne point figurer dans le nouveau cabinet.

C'est à la suite de cette délibération que M. Ribot, ayant remis à M. le président de la République la démission collective des ministres fut chargé par le chef de l'Etat de constituer un nouveau cabinet, où il serait à la fois président du conseil et ministre de l'intérieur.

Note officieuse

Voici la note officieuse annonçant la démission du Cabinet :

M. Ribot, président du conseil, a fait connaître au Conseil des ministres que, dans une réunion en conseil de cabinet, tenue dans la matinée, ses collègues et lui, après un examen approfondi de la situation, avaient été amenés à reconnaître qu'il y avait intérêt à ce que le cabinet fut reconstitué.

En conséquence, les ministres ont remis collectivement leur démission à M. le Président de la République, qui l'a acceptée.

A l'issue du conseil, M. le président de la République a donné à M. Ribot la mission de constituer un cabinet.

M. Ribot quittera le ministère des affaires étrangères et prendra le portefeuille de l'intérieur.

M. Ribot à l'Elysée

Après avoir conféré avec quelques membres du cabinet démissionnaire et divers hommes politiques, M. Ribot s'est rendu à l'Elysée à sept heures pour mettre M. Carnot au courant de ses négociations.

M. Ribot n'apporte à son cabinet que deux changements, en remplacement de MM. Loubet et de Freycinet. La constitution du cabinet parait certaine pour la soirée.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

La nouvelle de la démission du cabinet a produit au Sénat une pénible impression. On manifestait des inquiétudes assez vives sur les conséquences d'une crise aussi inattendue et d'autant moins indiquée un jour de rentrée que des manifestations avaient été annoncées et pouvaient se produire en dépit des mesures prises pour les prévenir ou les réprimer.

Tout en exprimant l'espoir que le nouveau cabinet serait rapidement constitué, les sénateurs ne déclaraient pas moins qu'à leur avis la situation était grave et que toutes les appréhensions étaient permises.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

M. Théry doyen d'âge, préside et constitue le bureau provisoire.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Chevandier, sénateur de la Drôme, mort ce matin à dix heures.

Discours scandaleux de M. Théry

M. Théry prononce l'allocution d'usage.

Je ne me dissimule pas, dit-il, que siégeant à droite ma parole ne peut répondre aux sentiments de la majorité.

M. Théry fait appel au respect que l'on doit aux vieillards dont les convictions n'ont pas varié. Parlant des adhésions à la République qui se sont produites : « Je ne m'étonne pas, dit-il, que des hommes animés d'intentions respectables estiment le moment venu de cesser une opposition qui paralyse leur action. Si cette attitude se généralisait il n'en resterait pas moins en question un point très grave de nos dissensions.

Depuis un certain nombre d'années le Parlement a voté une série de dispositions ayant un caractère indéniable d'hostilité aux idées religieuses, et en particulier au catholicisme. (Protestations énergiques à gauche).

M. Berthelot. — Vous n'avez pas le droit d'attaquer les lois.

M. Théry. — Les moins clairvoyants parmi les catholiques y voient un plan savamment gradué pour arriver à ruiner la foi dans le pays et amener la fermeture des églises. (Murmures à gauche)

M. Tolain. — Jamais de la vie.

M. **Monis.** — Vous êtes plus papiste que le Pape.

M. **Garrau de Balsan** Vous sortez de votre rôle de président. (Applaudissements à gauche).

M. Théry. — Pour arriver à la soumission aux lois justes et équitables il faut se soumettre d'abord à l'immuable loi chrétienne dont mes amis et moi continuerons à défendre les principes. S'il en était autrement nous irions à l'anarchie. (Bruit à gauche).

M. Garrau de Balsan. — Votre langage est un scandale.

M. Théry. — Quant à l'anarchie, elle conduit toujours au despotisme. (Rumeurs à gauche).

L'élection du Bureau

M. Berthelot. — Comme protestation vis-à-vis de ce discours, je propose au Sénat d'élire immédiatement son bureau définitif.

M. Combe. — C'est contraire au règlement.

M. Théry lit l'article du règlement sur la matière ; il laisse au Sénat la faculté de procéder immédiatement à l'élection de son bureau définitif.

Le Sénat consulté décide que l'élection du bureau définitif aura lieu sur l'heure. Il y est procédé.

Le vote dure une heure environ. On procède au dépouillement.

Puis le président dit que le *quorum* n'est pas atteint, qu'il y a lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin et demande quel jour le Sénat veut le faire.

M. Tolain demande que le Sénat close sa séance et ouvre une seconde séance à 4 heures pour recommencer le scrutin.

Cette proposition est adoptée.

Le Sénat lève sa séance et décide qu'il tiendra une seconde séance à 4 heures.

Pendant la suspension

Pendant la suspension de séance, les bureaux des groupes républicains du Sénat se sont réunis et ont décidé de maintenir en fonctions le bureau de 1892.

On parait tenir surtout en ce qui concerne les vice-présidents à la réélection de M. Challemel-Lacour qui, d'après le roulement d'usage, était sortant en 1893.

Dans la pensée de ses amis du Sénat, en effet, M. Challemel-Lacour est considéré comme devant éventuellement devenir chef du gouvernement.

Quant au discours du doyen d'âge, M. Théry, la majorité du Sénat le jugeait maladroit, intempestif et la droite elle-même paraissait gênée de l'attitude de M. Théry, qui est un de ses membres.

DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 4 heures. — **M. Théry** préside.

Il est procédé au scrutin pour l'élection du président définif.

Pendant le dépouillement a lieu le vote pour l'élection des vice-présidents.

Election du président

Voici les résultats pour la présidence définitive.

M. Le Royer est réélu par 163 voix contre un bulletin blanc.

Election des vice-présidents

On procède au scrutin pour l'élection des secrétaires ; le résultat est négatif.

Le scrutin pour l'élection des 4 vice-présidents donne les résultats suivants :

Votants, 153

Ont obtenu :

MM.	Merlin,	125 voix
	Bardoux,	125
	Demolle,	117
	Challemel-Lacour,	115

Tous quatre élus.

Demain séance à 3 heures pour les 2es tours de scrutin relatifs à l'élection des secrétaires et des questeurs.

La séance est levée à 6 heures 10.

Proposition de M. Maxime Lecomte

Aussitôt que le bureau du Sénat sera constitué, M. Maxime Lecomte demandera au Sénat d'interdire à l'avenir au président d'âge de prononcer le discours d'usage.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SEANCE

A deux heures M. Pierre Blanc, président d'âge, monte au fauteuil présidentiel.

Les tribunes publiques sont à peu près pleines.

Dans la salle, on cause on discute, la Chambre est plus houleuse qu'elle ne l'est en général aux premières séances de session, on discute avec animation la démission du ministère.

A 2 h. 20, M. Floquet entre dans la salle des séances sans que son arrivée, au milieu du bruit des allées et venues et des conversations, soit remarqué. Il gagne sa place au quatrième banc de la deuxième travée de gauche. M. Jamais entre derrière lui ; leurs plus proches voisins et les députés qui se trouvent sur leur passage leur serrent la main. M. Burdeau survient peu après.

La Séance

A 2 h. 20, M. Pierre Blanc, doyen d'âge, président, ouvre la séance.

Le silence est long à s'établir.

Le président invite, aux termes de l'article du règlement, les six plus jeunes membres présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires : MM. Pichon, Barthou, Barrès, Dupuytrem, de Rémusat, Lasserre, prennent place au bureau.

Le bureau d'âge étant constitué, M. Pierre Blanc déclare ouverte la session ordinaire de la Chambre pour 1893, puis il lit l'allocution suivante :

Discours de M. Blanc

Messieurs les Députés,

S'il est une chose qui puisse consoler les républicains, en ce temps de tristesse où nous vivons, c'est la conviction que la République n'aura pas à souffrir des évènements (Murmures à droite, vifs applaudissements au centre et à gauche) ; c'est la certitude que la patrie reconnaissante restera inséparablement unie à celle qui l'a recueillie dans ses bras, lorsque, après la guerre de 1870, elle était vaincue, écrasée, mutilée, qui l'a relevée de ses malheurs et reconstituée dans toutes ses forces.

Non, la République, qui est le droit, la justice, la vérité, ne peut être rendue responsable des méfaits qu'elle réprouve, condamne et flétrit (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite, — Bruit prolongé).

Non, celle qui pendant vingt-deux années, a été constamment acclamée par le suffrage universel, ne cessera pas d'être le gouvernement légal de la nation pour des fautes qui sont le fait personnel de quelques citoyens.

Et puis, je vous le demande, est-elle dégénérée, cette France républicaine dont les enfants, dans de récents combats sur une terre lointaine, se sont montrés les premiers soldats du monde ? Est-elle déconsidérée lorsque dans ces jours de douloureuses épreuves, une grande et noble nation lui envoie un nouveau témoignage de son estime et de ses sympathies ? Est-elle affaiblie lorsque, devenue l'alliée de cette puissante nation, elle porte aujourd'hui, dans les plis de son drapeau la paix de l'Europe ?

Que la lumière se fasse, rapide, éclatante, complète, sur les imputations dirigées contre le Parlement. C'est le désir de tous. Si elle vient à révéler quelques défaillances, nous serons les premiers à sacrifier les indignes ; mais ces défaillances, toutes individuelles, ne sauraient atteindre le parlementarisme, ni l'ensemble et l'honneur de cette assemblée.

Que le pouvoir judiciaire accomplisse tout son devoir, qu'il recherche sans relâche et frappe sans pitié les spoliateurs de l'épargne publique c'est la volonté expresse de la République qui, à la différence des régences déchues, ne veut laisser dans l'impunité aucun coupable (Applaudissements).

Mais cela ne suffit pas : il faut encore que toutes les sévérités de la loi atteignent les dénonciateurs dont les odieuses calomnies s'abattent chaque jour sur d'honnêtes et d'honorables citoyens ; il faut encore qu'en présence des conspirations qui se trament, le gouvernement trouve dans son énergie et sa fermeté, les mesures nécessaires à la sauvegarde de nos institutions.

Il faut, enfin, que le pays, qui s'inquiète, sache qu'il y a, debout dans toute la France, une phalange d'hommes, de vrais républicains, assez nombreux pour défendre la République, assez forte pour former autour d'elle un rempart invincible.

INCIDENT

On proteste à droite, on interrompt sur les mêmes bancs le président par des exclamations et des rires ironiques quand il parle de conspirations qui se cachent. Dans le bruit on entend la voix de M. de Bernis qui s'agite à son banc, et crie dans le tumulte : Qui menace donc la République ?

A gauche. — Vous ! Vous !

Alors M. Baudry-d'Asson se lève, quitte la place qu'il occupe au premier banc de la première travée de droite et monte vers M. de Bernis pour l'exhorter à faire preuve d'un calme qui ne lui est pas habituel à lui-même. Cette scène animée provoque une violente hilarité.

M. Blanc continue :

Et maintenant, messieurs, que nous sommes à notre dernière session, permettez-moi de vous convier à un redoublement d'efforts pour réparer les heures perdues, à une trêve aux agitations pour achever dans la paix l'œuvre laborieuse que nous avons commencée.

Songeons que le pays va bientôt être notre juge, sans doute il n'abandonnera pas la concentration républicaine dont il a donné un si bel exemple aux élections de 1889 ; mais, il faut bien le croire, les seuls élus seront ceux qu'il reconnaîtra dignes de l'être par leur honnêteté, leur désintéressement et leur loyal attachement à la République.

Aujourd'hui, messieurs, comme au temps où nous avons été élus, la France, laborieuse fait entendre ses revendications ; aujourd'hui, comme alors, de graves évènements, en nous apportant de salutaires avertissements, nous apportent aussi de nouveaux devoirs.

C'est toujours la même tâche, la grande tâche des réformes sociales.

Les nombreuses lois démocratiques que la Chambre a votées, durant ces trois années écoulées, témoignent assez hautement du courage qu'elle a déployé dans l'accomplissement de cette tâche ; seulement, il est regrettable que des interpellations trop souvent répétées, de fâcheuses divisions aient ralenti sa marche ; cependant, il serait injuste de dire que la législature actuelle ne laissera pas sur son passage des traces de son travail.

A cette heure où nous entrons dans notre dernière année, mettons tous nos soins à bien la terminer, laissons passer les orages des mauvais jours, revenons au calme qui convient aux sérieuses discussions, équilibrons par de sages économies les deux budgets que nous avons à voter, achevons les projets de loi qui touchent aux caisses ouvrières, aux caisses d'épargne, au crédit agricole.

Cela fait, nous retournerons devant nos électeurs avec la conscience d'avoir rempli, dans la mesure du possible, le mandat qu'ils nous ont confié.

Nous partirons avec la consolante pensée que la République, délivrée enfin de toutes ses épreuves, restera le gouvernement indestructible du pays que la France, continuant à marcher dans la voie du progrès, à la lumière des principes de son immortelle révolution, maintiendra avec un soin jaloux des conquêtes de ses trois républiques, répudiant les violences et les luttes fratricides, accomplira paisiblement la transformation sociale vers laquelle la conduiront ses nouvelles destinées. (Applaudissements répétés).

L'élection du bureau

Le vote par appel nominal

Le président est à peine assis que M. Déroulède gravit les gradins qui mènent à la tribune présidentielle et, brandissant un papier, engage à voix basse un colloque animé avec M. Blanc.

A droite, **M. de la Martinière** monte à la tribune et veut prendre la parole.

M. Blanc l'exhorte à rester au bas de la tribune, et fait part à la Chambre de la demande de M. de la Martinière qui réclame pour la nomination du bureau le vote par appel nominal.

M. Baudry-d'Asson de sa place : moi aussi je le demande.

M. **de la Martinière** n'insiste plus pour prendre la parole.

M. Déroulède, de son côté, en présence de l'impatience que fait naître dans l'assemblée le long colloque qu'il avait engagé avec le président, regagne sa place.

Une voix à gauche lui crie : Vous êtes bien pressé.

M. Déroulède ne répond pas.

Le vote par appel nominal est alors mis aux voix par scrutin public, sur la demande de MM. de la Martinière, Baudry-d'Asson et Déroulède. Il est voté par 549 voix contre 2.

Le scrutin

On procède alors au tirage au sort des scrutateurs et on nomme, on tire alors au sort pour savoir par quelle lettre on commencera l'appel nominal. C'est la lettre M qui sort et M. Mac Adaras qui monte le premier à la tribune. Il est trois heures.

Et le défilé commence, et pour tromper les lenteurs du vote on s'amuse quelque peu, mais les reparties qui saluent l'arrivée à la tribune de certains députés ne manquent pas de provoquer quelques incidents.

M. **Henry Maret** ne répond pas aux exclamations ironiques de la droite qui marquent son passage à la tribune.

M. Paulin Méry apparaît à l'appel de son nom.

M. Paulin Méry. — Je déclare que je m'abstiens.

Une voix interrompt aussitôt : mais vous vous abstenez pas quand il s'agissait de toucher aux fonds de Boulanger. M. Ricard est salué par des cris joyeux.

Vif incident Rouvier-de Bernis

M. Rouvier est accueilli à droite par des murmures. Il s'arrête à la tribune, se croise les bras, puis crie à la droite : Qu'avez-vous à dire de (?) côté.

M. de Bernis. — Si vous voulez faire un discours, je demande à vous répondre.

M. Rouvier descend vers lui, la main levée.

Aussitôt un tumulte extraordinaire se produit. On se précipite vers eux.

M. Bizarelli qui avait déjà, quelques minutes avant empêché M. Paulin Méry de rejoindre son interrupteur sépare MM. de Bernis et Rouvier qui avant ensuite regagné leurs places continuent à s'invectiver de banc à banc.

M. d'[illegible] cherche à calmer M. de Bernis, M. Bizarelli et M. Pierre, secrétaire général de la présidence qui a momentanément [illegible] maintiennent M. Rouvier.

Le vote continue au milieu du tapage. M. [illegible] déclare qu'il s'abstient. A l'appel de M. Pelletan, des cris ironiques de : Absent ! retentissent.

M. Pierre est allé vers M. de Bernis et cherche à son tour à le remettre au calme qui a été obtenu par M. Baudry-d'Asson qui s'agite et interrompt plus de bruit que M. de Bernis qu'il doit par moment bord de la salle.

NOUVEAUX INCIDENTS

M. Chiché déclare s'abstenir ainsi que M. Paulin Méry.

A propos de ce dernier un incident se produit entre M. de Persier de Larsan qui avait interrompu M. Paulin Méry pour qui parle plus haut et M. Le Hérissé qui s'interpose pour l'interruption pour...